



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-23542>

Département(s) de publication : **93**

Annonce n° **25-23542**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Département Achat Ucanss

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 78462143500048

Ville : Montreuil

Code postal : 93100

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 93

Section 2 - Communication

Lien vers le profil d'acheteur : www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2716138&orgAcronyme=s7h

Identifiant interne de la consultation : UCANSS SAD 25PA11

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : UCANSS DEPARTEMENT ACHATS MARCHES

Adresse mail du contact : Achat@ucanss.fr

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** Une présentation d'une liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années (2022 à 2024) indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :** Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché spécifique, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (2022 à 2024) en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles, sauf si cette information figure dans la déclaration du candidat (DC2)

- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années (2022 à 2024), sauf si cette information figure dans la déclaration du candidat (DC2)

Technique d'achat : Système d'acquisition dynamique (SAD)

Date et heure limite de réception des plis : 31/03/2025 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Critères d'attribution : Au niveau des marchés spécifiques qui seront lancés, le choix de l'offre

économiquement la plus avantageuse sera appréciée, en fonction des critères pondérés suivants :

Critère 1: Prix: 30 % Critère 2: Valeur technique: 70 %: - de la compréhension stratégique et

opérationnelle des enjeux liés à la communication presse portée par l'UCANSS (pour les marques

UCANSS et Sécurité sociale) (20 %) - de la pertinence de la réponse au cas pratique présenté dans le

Cahier des charges (20 %) - des moyens humains mis au service de l'exécution de la mission = profils,

qualification, expérience de l'équipe dédiée et disponibilité au vu des exigences du cahier des charges

(20 %). - de l'organisation et du fonctionnement de l'agence dans le cadre de la prestation à réaliser

(mode de coopération avec l'UCANSS, présence d'un interlocuteur unique, proposition d'outils de

partage de documents, retroplanning, proposition de mesure de la performance (KPI).) (10%)

Toutefois, conformément à l'article R. 2162-51 du Code de la commande publique, l'UCANSS se

réserve la possibilité de préciser tout ou partie des critères financiers et techniques dans la lettre de

consultation. Il est procédé à l'examen des offres de tous les candidats invités à soumissionner. En

application de l'article R. 2152-1 alinéa 2 du Code de la commande publique, les offres inappropriées

seront éliminées. Toutefois, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux soumissionnaires de

régulariser leurs offres, jugées irrégulières ou inacceptables, dans les conditions visées à l'article R.

2152-1 alinéa 2 du Code de la commande publique. La période et modalités de négociation seront

spécifiées lors du lancement de chaque marché spécifique.

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : SYSTEME D'ACQUISITION DYNAMIQUE POUR LES RELATIONS PRESSE DE LA SECURITE SOCIALE

Code CPV principal - Descripteur principal : 92400000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Les marchés spécifiques passés dans le cadre de ce système

d'acquisition dynamique (SAD) ont pour objet des prestations de relations presse. Le présent SAD fait

l'objet d'une subdivision en 2 catégories : Catégorie 1 : Relations presse de la marque institutionnelle

Sécurité sociale SAD institutionnel (80 ans + la transition énergétique) : o Relations presse autour de la

célébration du 80ème anniversaire de la Sécurité sociale (montant estimatif : 41 667 euro(s) HT) o

Valorisation des engagements et impacts de la Sécurité sociale en matière de transition écologique

auprès des journalistes/médias (montant estimatif : 25 000 euro(s) HT) Catégorie 2 : Relations presse

de la marque employeur Sécurité sociale Relations presse autour de la 3ème édition de la Semaine

pour l'emploi à la Sécurité sociale (du 23 au 27 juin 2025) - montant estimatif : 25 000 euro(s) HT.

Chaque catégorie donnera lieu à la passation de plusieurs marchés spécifiques.

Lieu principal d'exécution du marché : Siège de l'UCANSS

Durée du marché (en mois) : 12

Valeur estimée (H.T.) : 142990 euros

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : Les candidatures seront examinées sur la base des critères suivants : - la présentation de l'agence : l'effectif de la société sur l'année précédente, le pourcentage de cet effectif ayant la compétence professionnelle pour effectuer des prestations de RP ainsi que la structure de l'agence (les services proposés internalisés ou possiblement externalisés tels que le conseil, la création etc. - 5 références professionnelles, sur les 5 dernières années (2020-2024), en lien avec l'objet du marché, dans le cadre de budgets de communication similaires au montant des marchés de la catégorie concernée et dans des contextes institutionnels proches. Ces références devront comporter des éléments explicatifs à intégrer dans le tableau ci-dessous (ou en annexe) permettant d'appréhender la problématique exposée par le client et les productions réalisées en réponse à celle-ci. Ces références seront à mentionner dans les cadres de réponses afférents à chaque catégorie de marchés. L'UCANSS se prononce sur l'admission d'une candidature dans un délai de dix jours ouvrables à compter de la date limite de réception des candidatures indiquée en page de garde du présent document. Ce délai de dix jours peut être porté à quinze jours ouvrables dans les conditions fixées à l'article R. 2162-45 du Code de la commande publique. Seuls les candidats admis avant la date estimative du premier marché spécifique seront invités à ce marché spécifique. Si l'UCANSS constate que des pièces relatives à la candidature, dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, le candidat pourra être amené à compléter son dossier sur demande de l'UCANSS, dans un délai maximum de quatre jours calendaires à compter de l'envoi de cette demande, via la plateforme PLACE. Si passé ce délai, le dossier n'est toujours pas complet, l'UCANSS éliminera le candidat. Cette possibilité de régularisation est une faculté offerte à l'UCANSS qui peut choisir de ne pas en faire usage. Seront ainsi éliminés : - Les candidats qui ne peuvent pas soumissionner à un marché en application des dispositions du Code de la commande publique ; - Les candidats dont les dossiers sont incomplets ou qui n'ont pas fourni les renseignements exigés et ce, après une éventuelle mise en oeuvre des dispositions du Code de la commande publique ; - Les candidats ne disposant manifestement pas des capacités suffisantes pour exécuter un marché spécifique, c'est-à-dire ceux dont les capacités financières, professionnelles ou techniques sont, à l'évidence, sans qu'il soit besoin d'un examen approfondi du dossier de candidature, insuffisantes pour assurer l'exécution des prestations faisant l'objet du SAD.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 28/02/2025